

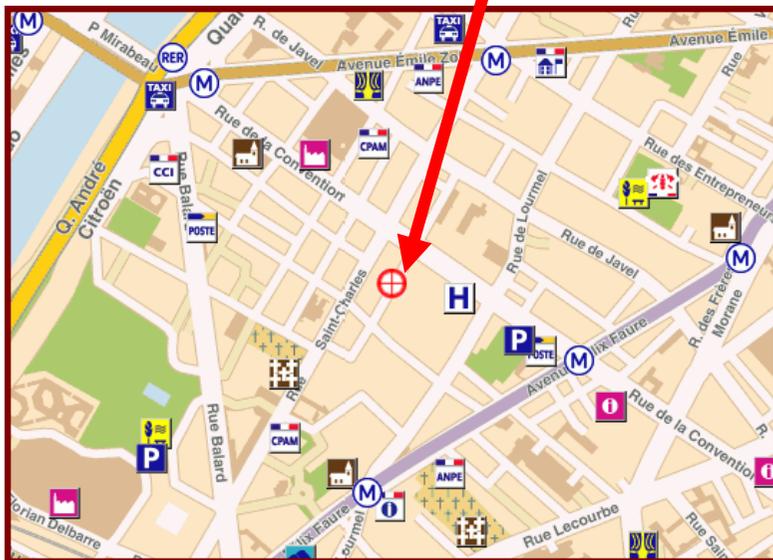
## Pour venir au CAJ de la PSV

### Quartier BOUCICAUT

Accès Métro :  
ligne 8 station Boucicaut

Accès Bus:  
Bus 62 arrêt Boucicaut,  
Bus 42 arrêt Convention-Lourmel

CAJ de la Protection Sociale de Vaugirard  
66 rue de la Convention  
75015 Paris



ASSOCIATION  
**PSV**  
PROTECTION SOCIALE DE VAUGIRARD  
JEAN CHÉRIOLUX

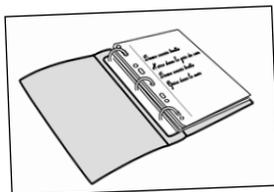
## Centre d'Activités de Jour



## Centre d'Activités de Jour Livret d'accueil

66 rue de la Convention  
75015 Paris  
Mail: [secretariat.caj@assopsv.fr](mailto:secretariat.caj@assopsv.fr)  
Tél: 01 40 58 03 05  
[www.association-psv.fr](http://www.association-psv.fr)

**Ce livret d'accueil est conçu pour vous présenter notre Centre d'Activités de Jour que nous appelons le CAJ de la PSV.**



Le CAJ de la PSV est une structure médico-sociale qui reçoit en journée, 37 femmes et hommes, à partir de 20 ans, porteurs d'un handicap mental.

Le CAJ veille à maintenir, voire développer, les capacités des personnes accueillies lors des différentes activités. Celles-ci tendent à favoriser la créativité, la dextérité, l'autonomie et la socialisation par le biais d'activités artistiques, intellectuelles, sportives et culturelles. Ces activités sont mises en place par les membres de l'équipe éducative et la psychomotricienne. Cela suppose un travail important avec les familles et les différentes institutions.

Nos objectifs de travail s'orientent vers le développement des savoir-être et savoir-faire.

Le CAJ est assuré par **GRAS SAVOYE**. Cette assurance couvre les dommages corporels et matériels provoqués et/ou subits par vous-même.

**Ce livret d'accueil vous est remis avec :**  
La charte des droits et libertés de l'adulte accueilli,  
le règlement de fonctionnement  
et le contrat de séjour.

### **Notre adresse et nos coordonnées :**

Le CAJ de la PSV  
66 de la rue de la Convention  
75015 PARIS

Tél: 01 40 58 03 05

E mail : [secretariat.caj@assopsv.fr](mailto:secretariat.caj@assopsv.fr)

Le siège social et l'association de la PSV  
91 bis, rue Falguière, 75015 PARIS

## Qui finance et gère notre établissement ?

Notre CAJ a ouvert ses portes  
Le 1 septembre 1987.

Il est géré par l'association de la  
**Protection Sociale de Vaugirard Jean CHERIOUX**  
dont la présidente est : **Madame DE SOULTRAIT**

La directrice générale de la PSV est :  
**Madame Anna Spitz**

Le CAJ est financé par l'**Aide Sociale**  
du département de votre domicile sous forme d'un  
**prix de journée**, déclenché par votre présence.



D'où l'importance de bien respecter le **calendrier**  
des jours d'ouverture,  
afin que le **financement** nous permette  
de maintenir la **qualité** de  
votre accompagnement.

Le CAJ est ouvert 210 jours par an,  
selon un calendrier qui vous sera remis,  
dès votre accueil.

### Nos jours et horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis, mercredis  
et jeudis de :

**9 heures à 16 heures 30**

Les vendredis de :

**9 heures à 14 heures**



En dehors de ces horaires, le CAJ se dé-  
charge de  
toute responsabilité, aussi nous vous demandons  
de bien les respecter.

Les déjeuners ont lieu sur place dans la salle  
de restauration. Les repas sont élaborés en  
respectant les recommandations nutritionnelles.  
Ils peuvent être adaptés au régime alimentaire de  
chacun.

**Nous vous invitons ainsi que votre famille à  
participer aux samedis d'ouverture selon le  
calendrier établi chaque année:**

Un thème de rencontre est proposé à chaque fois.

## Que propose notre CAJ ?

Les différentes activités sont organisées sous forme d'ateliers de création artistique, sportifs, culturels, de loisir, d'échanges et d'expression.

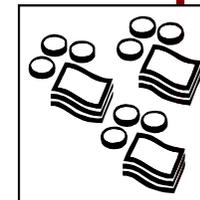
Les professionnels du CAJ en assureront la mise en œuvre et l'encadrement selon un planning.

Le contenu des ateliers proposés vous aidera à exploiter au mieux vos potentialités dans le but de :

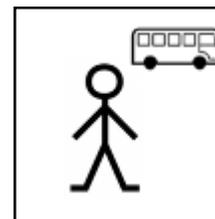
- Devenir le plus autonome possible dans les actes de la vie courante et dans votre prise en charge personnelle.
  - Vous familiariser avec les gestes techniques et artistiques au profit de vos réalisations.
- Exprimer vos idées, vos ressentis et vos envies, afin de vous sentir respectés et écoutés.

## Votre participation financière

Chaque année, nous vous demandons une participation financière pour vous proposer davantage de sorties de découvertes et de loisirs.



Les transports domicile/CAJ sont à votre charge et vous en assurez l'organisation.



## Votre sortie de l'établissement

La sortie effective du CAJ s'effectue avec vous. Il peut s'agir, soit :

- ⇒ D'une orientation vers une autre structure, qui répond à votre évolution, afin que votre prise en charge reste adaptée
- ⇒ D'une orientation décidée par vous, votre famille ou votre tuteur (déménagement, etc.)

L'assistante sociale du CAJ pourra vous aider dans les recherches et démarches.

## Le dossier administratif

Nous vous demandons un certain nombre de documents pour constituer votre dossier, dont :

**L'orientation CAJ émanant de la MDPH** et la notification de décision de la commission d'admission à l'Aide Sociale qui est nécessaire pour le financement de la prise en charge en CAJ.

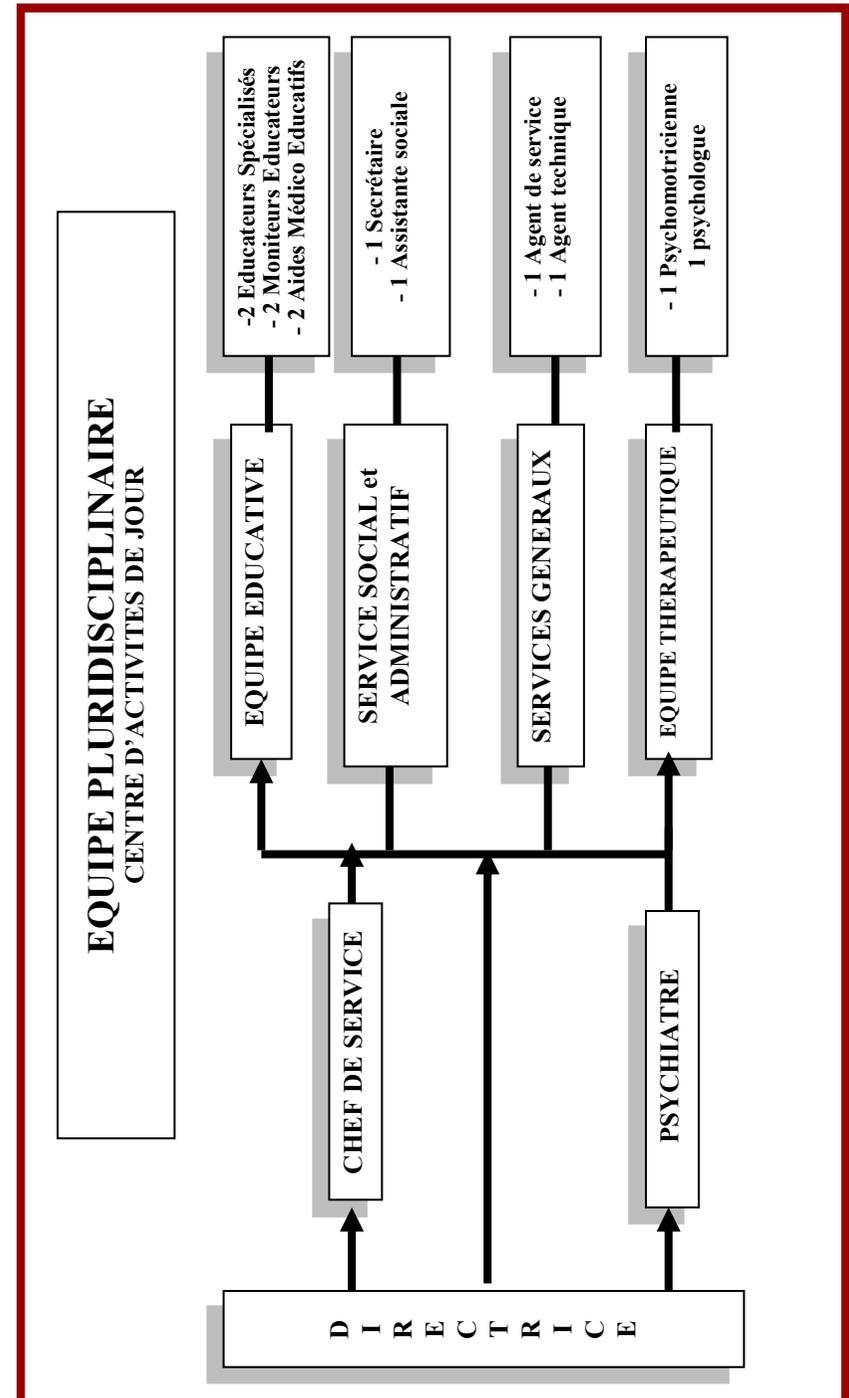
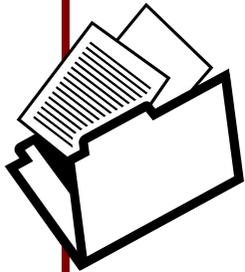
Toutes les informations vous concernant sont protégées et confidentielles.

Leur communication s'effectue dans le respect des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Nous lisons et signons ensemble votre contrat de séjour qui vient conclure votre entrée effective au CAJ.

Vous pouvez avoir accès à votre dossier, ainsi que votre représentant légal : Selon la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et selon notre règlement de fonctionnement.

Vous pouvez également faire appel à un médiateur, si cela s'avérait utile auprès de la MDPH.



Nous tenons compte de vos désirs et de vos capacités à être et à faire.

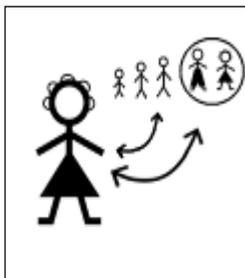
Nous sommes attentifs à votre bien être.  
Aussi, entre professionnels,  
nous nous réunissons en **synthèse** tous les 18 mois,  
pour faire le point sur votre accompagnement au sein  
du CAJ.

Un **éducateur référent**  
sera nommé pour 3 ans ; il suit  
votre évolution.



Nous vous proposons chaque année  
de nous rencontrer pour discuter  
autour de votre

**projet personnalisé** (réactualisé après chaque syn-  
thèse), en présence de votre famille ou représentant  
légal, et



du médecin psychiatre du CAJ.

Dans ce projet, est précisé l'accom-  
pagnement socio-éducatif  
dont vous bénéficiez. Il nécessite  
votre signature, ainsi que celle de  
votre représentant légal.

### Comment se passe l'admission :

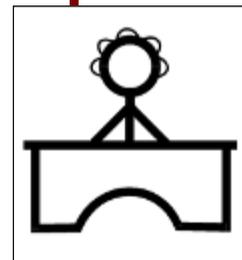
Nous recevons en premier lieu, votre dossier :

- ⇒ De la MDPH (Maison Départementale de la  
Personne Handicapée) qui dans tous les cas  
doit notifier votre orientation,
- ⇒ De la structure d'accueil dans laquelle vous  
vous trouvez, ou de votre famille.

Tout d'abord, l'agrément qui nous autorise à  
fonctionner concerne 37 places et c'est  
seulement lorsque nous avons une place disponible  
que nous pouvons accueillir un nouvel arrivant.

Dans un premier temps, nous lisons attentivement  
votre dossier de présentation.

Ensuite, nous vous proposons une rencontre avec  
votre famille ou tuteur pour faire connaissance et  
visiter notre CAJ.



Puis, nous vous proposons un stage de  
deux semaines, afin d'évaluer vos apti-  
tudes à profiter de nos activi-  
tés.

A la suite de ce stage, nous faisons le  
point ensemble. Si c'est positif et que  
vous le souhaitez, nous vous proposons  
une entrée dans notre CAJ. Par la suite

nous nous mettons en lien avec votre famille ou  
tuteur.

Aussi, tout au long de l'année, nous proposons des  
stages de contact, de découverte ou d'aération à des  
adultes venus d'autres structures.

## Conseil de la Vie Sociale

Le **CVS** se réunit 3 fois dans l'année, il est composé de représentants élus : des adultes accueillis, des parents, et des professionnels. Y assistent également la Directrice et un représentant de l'association de la Protection Sociale de Vaugirard.

Le CVS est un lieu d'échange et d'expression sur des questions intéressant le fonctionnement de l'établissement (activités, vie quotidienne, projets de sortie...)

### Les professionnels extérieurs

Une activité « musicothérapie » est animée par un intervenant spécialisé de l'association « **Personnimage** » elle se déroule au CAJ.

Une activité « Tai chi » est animée par un intervenant de l'association « **Le rêve du papillon** »

Un atelier d'écriture est animé par l'Association « **Mots Partagés** »

### Les temps de pause

Après le repas il est possible de :

- ◇ Regarder le journal télévisé
- ◇ Se reposer
- ◇ Sortir se promener ( avec autorisation)
- ◇ Dessiner, faire des jeux de société
- ◇ Ecouter de la musique, ...

Aussi, avant les vacances scolaires, nous vous remettons un bulletin d'informations avec les actualités et nouveautés du CAJ.

## Les ateliers proposés par l'équipe éducative :

### Activités pour l'autonomie quotidienne :

- ◇ Cuisine pédagogique et traiteur
- ◇ Repassage
- ◇ Courses dans le quartier
- ◇ Utilisation du téléphone
- ◇ Participation au BLOG du CAJ
- ◇ Travail autour des repas quotidiens



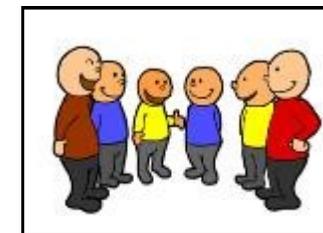
### Activités physiques et d'expression :

- ◇ Danse
- ◇ Natation
- ◇ Randonnée
- ◇ Tennis
- ◇ Patinoire

### Activités proposées par la psychomotricienne:

Séances individuelles ou en groupes :

- ◇ Bilans
- ◇ Expression corporelle
- ◇ Relaxation
- ◇ Makaton
- ◇ Parcours moteur



### Activités manuelles, artistiques et d'expression :

- ◇ Peinture sur toile et aquarelle
- ◇ Vidéo
- ◇ Cabane insectes
- ◇ Initiation à la menuiserie
- ◇ Mosaïque, Déco Patch
- ◇ Atelier Floral et Arts de la Table
- ◇ Pâte à sel
- ◇ Confiture
- ◇ Conte musical
- ◇ Chorale & musique



### Activités culturelles et ludiques :

- ◇ Echanges autour de l'Actualité
- ◇ Citoyenneté
- ◇ Bibliothèque
- ◇ Sorties culturelles, sportives, ...
- ◇ Entraînement au Bowling
- ◇ Musées, expositions, restaurants...

### Activités organisées en partenariat avec d'autres établissements :

- ◇ Tournoi de foot inter CAJ
- ◇ Solicycle réparation de chambre à air
- ◇ Conditionnement ( ESAT)
- ◇ Activités sportives
- ◇ Activités artistiques avec d'autres établissements médico-sociaux environnants (Maison de Retraite, ... )

### Les autres professionnels qui vous accompagnent

**La Directrice** supervise l'équipe du CAJ. Elle rencontre les familles lors de la signature du Contrat de séjour et ponctuellement sur rendez-vous.

**La Chef de Service Educatif** joue un rôle d'interface entre la Direction et les équipes socio-éducatives. Sa mission principale est l'encadrement des équipes et la coordination des actions socio-éducatives directement engagées auprès des adultes accueillis.

**Le médecin psychiatre** reçoit régulièrement en consultation les familles avec ou sans vous afin d'évoquer votre situation. Il assure également le lien médical entre les professionnels de santé extérieurs et l'équipe éducative.

**Une psychologue** est présente une matinée par semaine, elle reçoit certains adultes pour un suivi psychologique.

**L'Assistante sociale** vous accompagne dans la réalisation de votre projet individualisé, en lien avec l'équipe. Elle réalise votre suivi social et administratif. Elle est disponible sur rendez-vous.

**La secrétaire** assure l'accueil et le suivi de votre dossier administratif. Elle peut répondre aux demandes concernant votre prise en charge.

**La psychomotricienne** du CAJ vous apporte un équilibre psycho-corporel en vous accompagnant dans votre motricité fine ou générale, et en travaillant sur les notions temporo-spatiales et l'expression des émotions.